

# Violences sexuelles

## S-A = 1<sup>er</sup> maillon de la PEC

Priorité aux soins si nécessaire !

- Être attentif à la situation
- Vigilance si un membre de la famille insiste pour rester près de la victime, répond à la place de la victime,...
- Attitude respectueuse et empathique



## Conseils à la victime pour conserver les traces après un incident de violence sexuelle

- Ne pas se laver
- Si contact oral: ne pas boire ou se rincer la bouche
- Ne pas uriner ou récolter l'urine dans un petit pot et l'apporter au Centre
- Éviter le contact physique avec d'autres personnes
- Emporter :

1. Vêtements portés durant l'agression (ne pas déshabiller la victime)
2. Vêtements et chaussures de rechange
3. Draps souillés
4. Tous tissus ou papiers utilisés pour l'hygiène après une violence sexuelle
5. Serviette hygiénique
6. Tout autre support contenant des traces



**Les placer dans un sac en papier,  
pas de sac en plastique**

**S'il n'y a pas de consentement,  
c'est une agression  
Pas de consentement possible  
en dessous de 16 ans**



Au(x) Centre(s) de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) une victime peut bénéficier :

- ✓ De soins médicaux
- ✓ D'un support psychologique
- ✓ D'une enquête médico-légale
- ✓ D'un espace pour déposer plainte si souhaité
- ✓ D'un suivi ultérieur

CPVS Liège: 24h/24 7j/7



04/367 .93.11  
cpvs@chuliege.be



Rue de Gaillarmont 600  
4032 Chênée  
Entrée par le service des urgences du CHU Bruyères